

MAIRIE DE VOLMERANGE LES MINES - RECAPITULATION DES 2 BUREAUX DE VOTE				
DEPOUILLEMENT DES ELECTIONS MUNICIPALES				
SCRUTIN DU 15 MARS 2026				
	BV1	BV2	TOTAL	
INSCRITS	836	681	1517	100,00%
VOTANTS	604	454	1058	69,74%
ABSTENTIONS	232	227	459	30,26%
			RECAP.	
	Recap bv1	Recap bv2	GENERAL	
Nombre d'enveloppes et de bulletins sans enveloppes remis :	604	454	1058	
BULLETINS NULS :				
1 - Les bulletins qui ne comportent pas le titre de la liste tel qu'il a été enregistré ni les noms et prénoms de chaque candidat			0	
2 - Les bulletins qui comportent une modification dans l'ordre de présentation des candidats une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature	1		1	
3 - Les bulletins imprimés ne comportant pas, en regard du nom d'un candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, l'indication de sa nationalité			0	
4 - Les bulletins établis au nom d'une liste qui n'a pas été régulièrement enregistrée			0	
5 - Les bulletins comportant un ou plusieurs noms, la photographie ou la représentation de toute personne, autres que ceux des candidats...			0	
6 - Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les listes candidates les bulletins manuscrits ou qui comportent une mention manuscrite			0	
7 - Les circulaires utilisées comme bulletins			0	
8 - Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe			0	
9 - Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante			0	
10 - Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître			0	
11 - Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires			0	
12 - Les bulletins écrits sur papier de couleur			0	
13 - Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes			0	
14 - Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions			0	
15 - Les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe	1	3	4	
16 - Les bulletins ne comportant pas de manière distincte la liste des candidats au conseil municipal et la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire (art. R.117-4)			0	
17 - Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation			0	
TOTAL DES ENVELOPPES OU BULLETINS ANNULES :	2	3	5	0,47%
BULLETINS BLANCS :				
18 - Bulletins sans mention et de couleur blanche et enveloppes vides	8	5	13	
RESTE COMME SUFFRAGE EXPRIMES :	594	446	1053	99,53%
dont 5 % correspond à	29,7	22,3	52,65	
Majorité absolue	298	224	527,5	
ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE CANDIDAT :				
VOLMERANGE CARREFOUR D'AVENIR	415	304	719	68,28%
ENSEMBLE VIVONS DEMAIN	179	142	321	30,48%
	594	446	1040	
REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX				
VOLMERANGE CARREFOUR D'AVENIR	16			
ENSEMBLE VIVONS DEMAIN				
	3			
	19			
REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES				
VOLMERANGE CARREFOUR D'AVENIR	4			
ENSEMBLE VIVONS DEMAIN				
	0			